



Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire

Pourquoi un Pacte numérique ? Pour entrer de plain-pied dans la Société de la Connaissance.

A l'aube du XXIème siècle, la France est confrontée comme les autres pays à des défis majeurs découlant du passage de notre société industrielle à la société et à l'économie de la connaissance.

Pour les relever avec succès, les échanges et les outils numériques, sont vitaux pour :

- organiser la collaboration et le partage de la connaissance pour mieux innover, y compris à distance,
- tirer parti de la mondialisation et de la recomposition des marchés qu'elle entraîne,
- donner à nos Entreprises un gain décisif de compétitivité et à nos Citoyens une sécurité d'emploi

C'est au prix d'un effort majeur dans les usages du numérique que la France pourra préserver et développer son niveau de vie et son influence en Europe et dans le monde, mieux innover et être plus compétitive pour créer des emplois, favoriser l'éducation et la recherche, apporter de meilleurs services aux citoyens, favoriser le développement durable, réduire les inégalités.

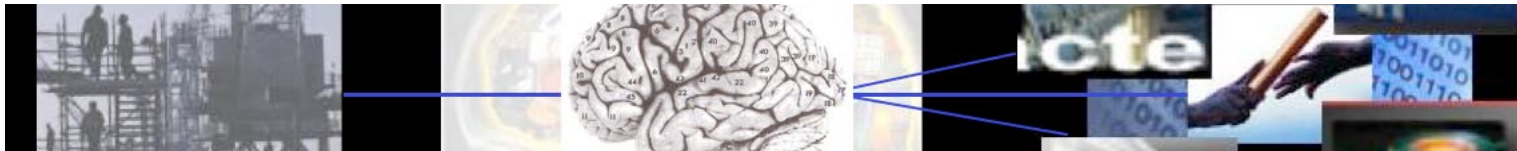
Il y a urgence : notre déficit d'investissement et d'usage des nouvelles technologies nous coûte déjà selon toutes les analyses au moins 0,5% du PIB par an, qui se traduisent directement en écart de croissance et de création d'emplois.

Ce «**Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire**» propose un **plan d'actions ambitieux, global et structuré** regroupant 8 propositions prioritaires, elles-mêmes déclinées en actions concrètes, pour saisir les opportunités du numérique et ainsi faire gagner l'entreprise France, dans le respect de nos valeurs.

Il concerne tous les acteurs, les entreprises «traditionnelles» comme celles du secteur des TIC, les pouvoirs publics nationaux et régionaux, les administrations et les citoyens. Il s'inscrit dans une perspective européenne et intègre les impératifs de services aux citoyens et de développement durable

Nous demandons aux acteurs qui ont ou auront la responsabilité du développement de la nation et aux entreprises de soutenir cette démarche en signant ce pacte, et de s'engager à mettre en œuvre ses propositions.

Le Comité Net2007 et le Conseil d'Administration de l'AFNeT
<http://www.afnet.fr>



Candidats à l'élection présidentielle,

- Hommes et femmes politiques nationaux ou régionaux,
- PDG ou dirigeants grands groupes,
- PDG ou Dirigeants PME,
- Directeurs Administrations centrales et territoriales,
- Organismes consulaires,
- Associations professionnelles,
- Organisations patronales,
- Syndicats,
- CRI, CCI, Espaces Entreprises Numériques régionaux,
- Présidents et acteurs «numériques» des Pôles de Compétitivité,
- Ecoles et universités, étudiants
- Think tanks,
- Membres du CSTI,
- Economistes,
- Visionnaires et experts TIC,
- Journalistes économie,
- Journalistes TIC,
- Citoyens
- autres acteurs concernés par l'économie numérique

signez et faites signer le Pacte numérique ! <http://www.pacte-numerique.org>

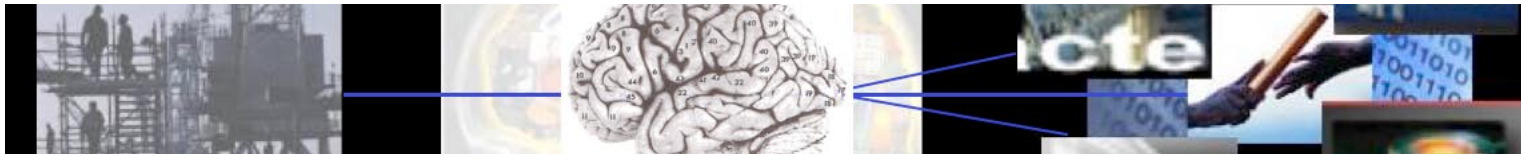
Le Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire

Je signe le Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire

et je m'engage à (si je suis un candidat à l'élection présidentielle)

/ et je demande aux candidats de (si je suis un citoyen)

- Booster l'innovation de toutes les entreprises grâce au numérique, favoriser la création d'entreprises innovantes, exploiter toutes les potentialités du numérique dans les Pôles de Compétitivité et mieux y intégrer les PME.
- Inciter les entreprises, notamment par des plans d'actions sectoriels et régionaux, à développer leur compétitivité par une utilisation intensive du numérique en interne, avec leurs clients et fournisseurs.
- Utiliser le numérique pour favoriser la construction européenne, en faisant mieux communiquer et collaborer les personnes, les entreprises et les régions.
- Rendre l'Etat et les collectivités territoriales exemplaires dans l'usage du numérique, au meilleur niveau atteint par les entreprises, susciter l'usage du numérique partout en France par effet d'entraînement, et favoriser l'essor de l'économie numérique par des infrastructures et des réglementations adaptées.
- Développer l'attractivité numérique des territoires, en favorisant la fourniture de services et d'infrastructures pour les entreprises.
- Offrir à moindre coût de meilleurs services aux citoyens, dans le domaine de la santé, de l'éducation, des services à la personne, et leur permettre de participer directement à la vie publique
- Favoriser le développement durable et solidaire, en encourageant le télé-travail et les télé-activités, les activités tertiaires, et l'optimisation de la production de produits physiques que permet le numérique.
- Conduire le changement au plus haut niveau du gouvernement, des régions et des entreprises, mettre le numérique au cœur des stratégies et lancer les plans d'actions associés.



Les 8 propositions du Pacte Numérique

Le «**Pacte Numérique pour un France compétitive et solidaire**» propose un **plan d'actions ambitieux, global et structuré** regroupant **8 propositions** destinées à saisir toutes les opportunités du numérique pour faire gagner l'entreprise France, dans le respect de nos valeurs humanistes (Liberté, Egalité, Fraternité) et de notre cohésion sociale.

Il concerne tous les acteurs, entreprises «traditionnelles» comme celles du secteur des TIC, les pouvoirs publics nationaux et régionaux, les administrations, dans une perspective européenne, et intègre les impératifs de services aux citoyens et de développement durable.

Ces 8 propositions sont détaillées et déclinées en actions concrètes dans les pages suivantes.

Proposition N°1 :

Développer l'innovation pour créer les emplois de demain

Le seul moyen de préserver et développer le niveau de vie et l'influence française et européenne, de créer des emplois, est d'innover, de créer de nouveaux produits et services par une offre à forte valeur ajoutée grâce à l'innovation et la recherche.

Les réseaux numériques mettent en relation les intelligences et les énergies, permettent de construire des grappes d'entreprises en synergie, favorisent la création de nouvelles richesses et la croissance, en consommant moins de ressources financières et écologiques.

Par exemple les processus et outils numériques de gestion du cycle de vie du produit sont une source essentielle d'innovation technologique et industrielle, car ils permettent de modéliser et de simuler les produits avant de les réaliser, de les co-concevoir à plusieurs entreprises, d'intégrer les contraintes de production et de support dès la conception.

Pour libérer les énergies et créer les conditions les plus favorables à l'innovation, il est nécessaire d'introduire des nouvelles mesures juridiques et fiscales pour favoriser la création d'entreprises innovantes et la valorisation de l'industrie de la connaissance, de mettre davantage le numérique au service des Pôles de Compétitivité et d'y intégrer davantage les PME, de favoriser la création d'une industrie européenne du logiciel.

Proposition N°2 :

Gagner le défi de la compétitivité dans la mondialisation

Dans une économie dominée par la mondialisation, la concurrence exacerbée, l'émergence des pays à bas coûts, la maîtrise des systèmes complexes, la pratique des échanges numériques au sein des entreprises et dans les relations clients-fournisseurs devient un facteur-clé pour accroître la compétitivité.

L'avenir des entreprises repose de plus en plus sur leur capacité à se doter de Systèmes d'Information sécurisés performants et compatibles avec ceux de leurs partenaires. Dans beaucoup de secteurs les PME qui ne sauront pas entrer dans les processus numériques de leurs clients seront d'ici peu écartées du marché.

Pour inciter les entreprises à s'engager dans le numérique, il est nécessaire de convaincre leurs décideurs de l'importance stratégique du Système d'Information, de mettre en place des modes de travail numériques avec leurs fournisseurs et leurs clients, par des échanges d'expérience «entre pairs» autour des meilleures pratiques.

Pour cela, il convient également de généraliser des plans d'actions sectoriels et régionaux d'accompagnement des PME comme TIC&PME 2010, de favoriser l'offre de services et de solutions informatiques pour les PME.

Proposition N°3 :

Utiliser le numérique pour favoriser la construction européenne

Le numérique dynamise la communication et abolit les frontières. Il peut ainsi contribuer à mieux faire communiquer et collaborer les personnes, les entreprises et les régions.

Pour favoriser le développement et l'adaptation de l'économie européenne à la mondialisation, il est nécessaire de redynamiser la Stratégie de Lisbonne en définissant une stratégie numérique européenne, capitalisant sur les politiques nationales les plus efficaces et coordonnant leurs mises en œuvre.



Proposition N°4 :

Rendre l'Etat et les collectivités territoriales exemplaires dans l'usage et la promotion du numérique

L'Etat et les collectivités territoriales doivent être exemplaires dans l'utilisation du numérique, et pour cela définir au plus haut niveau une stratégie numérique pour la France, déclinée dans tous les ministères et directions régionales, généraliser l'achat public électronique, imposer la dématérialisation des factures.

L'Etat doit également favoriser l'essor de l'économie numérique, en prenant toutes les mesures législatives, fiscales et incitatives nécessaires pour développer la société de l'information et pour inciter les entreprises à développer les usages des TIC. En particulier, l'Etat favorisera la sécurisation des échanges numériques et rendra disponibles les moyens réglementaires permettant la signature des contrats en ligne.

Proposition N°5 :

Développer l'attractivité numérique des territoires

Les régions doivent mettre en œuvre des stratégies numériques intégrant services et support aux PME, plates-formes numériques régionales et infrastructures à très haut débit favorisant l'implantation d'entreprises, favoriser le télétravail et les télé-activités, et ainsi utiliser les opportunités du numérique pour réaménager le territoire.

Proposition N°6 :

Offrir à moindre coût de meilleurs services aux citoyens

Dans le domaine sociétal, le numérique permet l'accès de tous à l'information, favorise l'éducation, améliore les soins et le confort au moindre coût, permet de développer les services à la personne, rapproche les citoyens et les services publics et leur permet de participer à la vie publique sans intermédiaire.

Pour tirer parti de ces potentialités, il est recommandé de définir un plan de formation au numérique et d'équipement (PC, logiciels, ...) dans l'éducation nationale et la formation continue, de lancer des expérimentations pour identifier les usages du numérique dans le domaine de la santé, du soutien scolaire, des services à la personne.

Proposition N°7 :

Favoriser le développement durable et la solidarité numérique

Les outils numériques permettent d'optimiser les processus. A ce titre ils sont donc porteurs d'économies en tout genre (énergie, matières premières, etc.), elles mêmes contributives d'une démarche de développement durable et environnemental comme le développement du télétravail.

Il est recommandé d'intégrer cette proposition dans le schéma national du développement durable, récemment actualisé, d'encourager les télé-activités, la développement des activités tertiaires (non polluantes) que permettent les outils numériques.

Pour permettre l'accès à tous à Internet et créer de nouvelles solidarités, il est impératif de mettre en place des programmes d'équipement et de formation et d'encourager tous les citoyens et PME à se doter des outils minimaux via des mesures fiscales volontaristes.

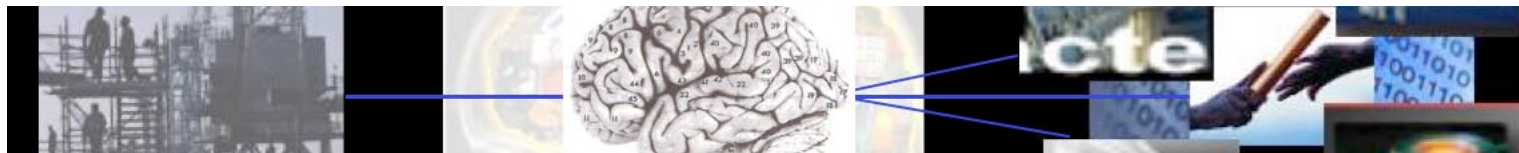
Proposition N°8 :

Décider et conduire le changement

Il y a urgence : notre déficit d'investissement et d'usage des nouvelles technologies nous coûte déjà selon toutes les analyses au moins 0,5% du PIB par an, qui se traduit directement en écart de croissance et de création d'emplois.

La France, ceux qui la dirigent et plus généralement, tous les responsables qui dans leurs entreprises, leur associations, leurs institutions ont la capacité d'agir et de décider, doivent absolument relever avec succès ce défi ambitieux et capital pour nos enfants.

Compte tenu de l'ampleur des évolutions engendrées par le numérique, de la remise en question des processus, de l'organisation et des pouvoirs, une telle mutation doit être portée par les dirigeants : Président de la République et gouvernement, décideurs régionaux, PDG d'entreprises, décideurs des administrations.



Les 8 Propositions détaillées et les actions associées

Relever le défi du XXIème siècle, entrer dans la société de la connaissance

A l'aube du XXIème siècle, l'humanité est confrontée à un nouveau défi majeur induit par la révolution numérique : passer de la « main d'œuvre » au « cerveau d'œuvre », pour entrer de plain pied dans la société de la connaissance et de la compétitivité, comme la révolution industrielle l'a fait entrer il y a deux siècles dans la société industrielle et de la productivité.

Cette mutation majeure a trois conséquences :

- Le passage du produit au service, la tertiarisation des rapports, le besoin d'innover pour survivre
- Le développement des logiques de partage, de réseau, de clusters, pour tirer parti de l'intelligence collective
- Un changement brutal, risquant d'engendrer une société à 2 vitesses, avec fracture numérique et exclusions

Pour innover, être compétitifs, et tirer parti de la mondialisation, il est désormais indispensable de développer nos capacités à communiquer et coopérer, maîtriser des systèmes complexes et piloter ou contrôler les organisations locales et à fortiori distantes ou multiculturelles. C'est ainsi que nous pourrions créer des emplois, mais aussi apporter de meilleurs services aux citoyens, inventer de nouvelles solidarités, favoriser l'éducation et la recherche et réduire les inégalités.

La France a des atouts indéniables pour réussir cette transformation et peut tirer une forme durable d'excellence de sa vision culturelle de l'analyse des grands équilibres sociétaux.

Ceci suppose de continuer à faire confiance aux valeurs fondamentales universelles de progrès dont la France est porteuse¹ et qui ont fait sa force dans toutes les périodes de révolutions ou de changements importants : **Liberté, Egalité, Fraternité** dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est l'expression la plus emblématique.

Liberté

« Liberté » est une force qui mobilise le meilleur de chacun. Les Outils Numériques favorisent la libération des énergies humaines, la créativité, le sens de l'initiative, et la volonté d'entreprendre :

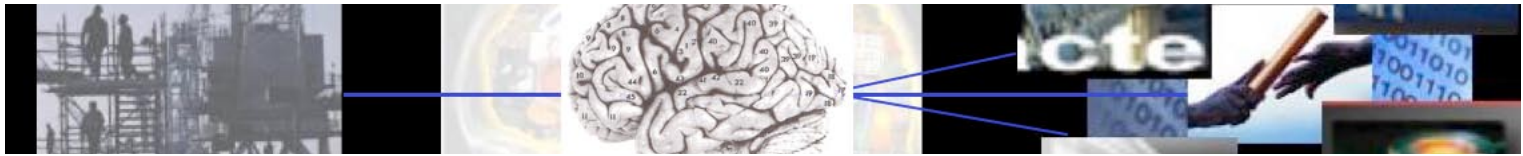
- ♦ Les entrepreneurs les plus modestes ne sont plus isolés et ont dorénavant la force de traitement de l'information réservée hier aux « très grands ». Ils ont aussi un nouveau pouvoir d'alliance, la facilitation des alliances, des partenariats est une chance pour les PME européennes, favorisant la constitution de start-up innovantes et la croissance, car les synergies rendent les réseaux d'acteurs volontaires plus dynamiques et efficaces que les pyramides tayloriennes, et leur permettent de résister aux trusts monopolistiques mondiaux qui voient la communication libre comme un ennemi de leur puissance.
- ♦ Internet rend possible une véritable communion interactive entre une multitude d'acteurs, dans une logique différente du téléphone (communication entre peu d'acteurs) et de la TV (communication unidirectionnelle et contrôlée). La richesse de connaissance se diffuse désormais en réseau de la base vers les sommets des pyramides socio-économiques. Bien que le logiciel libre relève plutôt d'un principe collectif et collaboratif c'est à la rubrique « Liberté » qu'il convient de l'associer afin que les outils numériques fondant l'économie de la connaissance ne fassent pas l'objet de monopole (Linux vs Windows par ex.). C'est pourquoi il faut en encourager l'usage.

Egalité

« Egalité » assure la régulation du contrat social. En effet, libérer les énergies, dans notre tradition démocratique, s'entend dans le respect de l'harmonie collective et de la cohésion sociale. Les Outils Numériques s'avèrent ainsi comme des moyens d'une efficacité sans précédent pour contribuer à défendre le lien social et l'égalité des chances :

- ♦ Ils permettent l'accès pour tous à l'information, favorisent l'expression des minorités, relient les personnes isolées et créent les moyens d'améliorer le service aux citoyens, en particulier pour les plus précaires,

¹ C'est aussi la France qui a apporté au monde le système métrique (unifié, partagé et structurellement cohérent), qui prépare la vision nouvelle du monde que permet le numérique : quelle aurait été l'histoire des échanges entre les pays et régions si chacun avait conservé ses unités de mesure ?



- ◆ Ils créent des véritables outils de communication citoyenne et de participation à la gestion collective.
- ◆ Pour les PME, ils ouvrent l'accès au marché mondial en se faisant connaître ainsi que leurs produits grâce au Web, créant les opportunités de réponse à des appels d'offres internationaux ou d'alliances,...
- ◆ Ils offrent des conditions améliorées pour les achats et appels d'offres dont il faut accélérer l'usage électronique afin de mieux garantir l'éthique, la transparence et la lutte contre fraude et corruption.
- ◆ Enfin dans une société où la formation permanente pour tous devient la clé de l'adaptation ou de la requalification individuelle face à des cycles de spécialisation de plus en plus courts, le renforcement de l'offre de formation en ligne et d'université permanente est urgente et indispensable.

Fraternité

« Fraternité » fonde le principe éthique du lien de cohésion. Quand on parle de société de la connaissance, il s'accorde particulièrement avec l'idée de solidarité numérique qui se développe depuis quelques années et qu'il faut encore renforcer. Les Outils Numériques, par leur efficacité de mise en relation, constituent en cette matière un moyen essentiel :

- ◆ pour la communication, coopération, nouvelles solidarités, services aux personnes dépendantes, aide au développement durable, ...
- ◆ pour la construction de communautés ouvertes, la prise de conscience collective et individuelle des enjeux sociaux, environnementaux et économiques
- ◆ pour la synergie d'acteurs volontaires, et la constitution de groupes informels, plus agiles, dynamiques et efficaces que les traditionnelles pyramides tayloriennes.

Mais s'agissant de compétitivité, la solidarité devrait aussi se décliner dans un support beaucoup plus efficace à l'initiative individuelle innovante et à la prise de risques associés en ouvrant au plus grand nombre le financement nécessaire à l'amorçage. Notre faiblesse en cette matière par rapport à nos voisins doit faire l'objet de mesures énergiques, afin de ne pas voir nos innovateurs faire le jeu systématique de capitaux étrangers.

Droits de l'Homme

Internet donne des armes aux citoyens faces aux pouvoirs politiques et économiques, désenclave les gens, les régions, les cultures en permettant l'accès aux produits de toutes les cultures et de toutes les époques, par un processus de benchmarking culturel et sociétal mondial qui doit aider à faire monter partout les exigences de standard de gouvernance, sociaux, écologiques : humains en un mot.

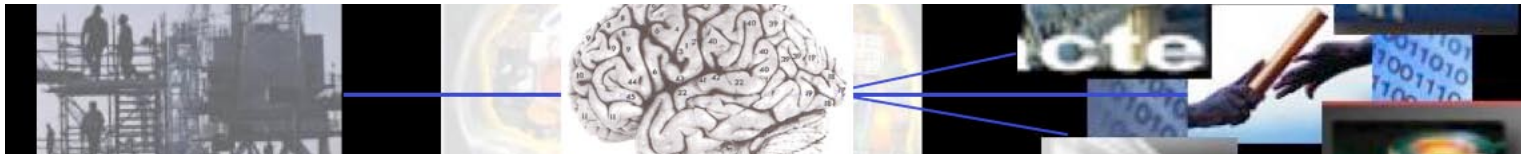
Un challenge urgent à notre portée

Pour relever avec succès ce défi ambitieux et capital pour les générations à venir, la France a de nombreux atouts, mais doit pour gagner conjuguer les efforts des pouvoirs publics nationaux, des collectivités territoriales, des entreprises, des administrations, et surtout des citoyens.

Quant à l'urgence, elle est claire : notre déficit d'investissement et d'usage des nouvelles technologies nous coûte déjà selon la plupart des analyses, qui convergent sur ce point, au moins 2,5 points de PIB sur cinq ans ; réduire ce sous-investissement est crucial, car le surplus de croissance induit peut permettre d'entrer dans un cercle vertueux de développement, quand on sait qu'au dessus de 2 points de croissance, l'économie est dans un cercle vertueux de réduction de chômage et de désendettement, alors qu'au dessous, elle tend à être dans le cercle vicieux inverse.

Au delà des opportunités, il ne faut pas ignorer que l'ère numérique, comme chaque médaille, a son revers :

- ◆ Le numérique augmente aussi la « liberté » des puissants (de la NSA aux lobbies industriels et à la puissance financière mondiale...), des cybercriminels, des terroristes, et peut faire peser des menaces sur les libertés individuelles qu'il faut donc prévenir,
- ◆ Le numérique peut aussi agir comme concentrateur de pouvoir pour les grandes organisations, nécessitant des forces d'équilibre, ou comme un outil pour démultiplier les moyens d'action de minorités agressives, mais tous les nouveaux moyens de communication depuis l'imprimerie ont subi de tels détournements et chaque fois en définitive liberté et bien public ont progressé. L'anti-dote est dans l'engagement des citoyens et des acteurs positifs utilisant Internet pour pratiquer et défendre la liberté d'expression et d'association. La logique même d'Internet, outil décentralisé et décentralisateur, va dans ce sens.



- ◆ Le numérique peut accroître les fractures géographiques, sociologiques, générationnelles, linguistiques (en accroissant la prééminence de l'anglais), et générer des inégalités nouvelles,
- ◆ Le numérique peut accroître le communautarisme, et nuire à la fraternité.

C'est pourquoi cette transformation ne peut s'entendre sans un cadre éthique durable pour la conduire.

La France a donc la force de pouvoir prendre une place motrice dans le jeu des transformations mondiales en cours, surtout si elle montre des dispositions à se mettre à l'écoute du monde et à répondre aux attentes. L'usage des outils numériques y contribuent de manière déterminante. Mais le numérique ne pourra pour autant prétendre se substituer aux contacts humains de proximité, essentiels au commerce et à la confiance.

Le numérique qui relie les hommes apparaît in fine autant comme le moyen vital de notre efficacité économique et sociale que comme le lien de solidarité qui permettra aux plus faibles de se relier aux plus forts et de partager ainsi le mouvement global de croissance.

L'urgence d'en tirer rapidement un bénéfice optimal pour tous constitue l'essence fondatrice de ce Pacte Numérique dont les propositions détaillées figurent ci-après.

Proposition 1 : Développer l'innovation pour créer les emplois de demain

Le seul moyen de préserver et développer le niveau de vie et l'influence française et européenne est d'innover, c'est à dire faire autrement, faire autre chose, créer de nouveaux marchés ... effacer les handicaps de salaires et taux de change (versus dollar et monnaie chinoise) par une offre à forte valeur ajoutée grâce à l'innovation.

Le numérique est un levier puissant d'innovation à la fois au niveau des produits, des services et des modes d'organisation ; il permet d'inventer de nouveaux usages dans les secteurs d'activité traditionnels, et de créer de nouveaux secteurs économiques, de transformer la chaîne de la valeur.

Les processus et outils numériques de gestion du cycle de vie du produit (Product Lifecycle Management, ou PLM), qui commence dès le stade de la co-conception, sont une source essentielle d'innovation technologique, car ils permettent de modéliser et de simuler les produits (réalité virtuelle, maquette numérique, études de crash, ...) avant de les réaliser.

Ils sont aussi source d'innovation industrielle, car ils permettent à plusieurs entreprises de collaborer dans la conception des produits, et d'intégrer les contraintes de production et de support dès la conception, pour faire bien du premier coût, et réduire les cycles et les coûts.

Le numérique 3D, par sa capacité à changer les angles de vue sur les produits, et donc de penser autrement, renforce également ce pouvoir d'innovation.

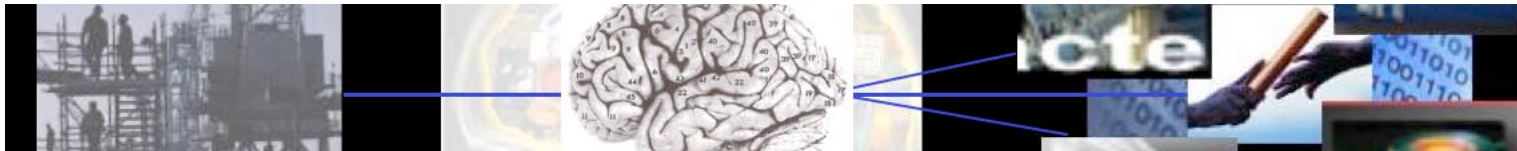
Les réseaux numériques mettent en relation les intelligences et les énergies, favorisent la création de nouvelles richesses, sont l'occasion de construire des grappes d'entreprises en synergie créant plus de valeur et de croissance, en consommant moins de ressources financières et écologiques par leur mutualisation.

La maîtrise de ces technologies numériques de conception par les entreprises, en amont dans la chaîne de la valeur, apporte une forte valeur ajoutée et leur donne une longueur d'avance sur leurs concurrentes, mais nécessite un accroissement des compétences qui doit faire l'objet de formations approfondies.

Priorité aux PME

L'innovation est l'objectif majeur des Pôles de Compétitivité, par leur vocation à réunir autour de projets communs entreprises, centres de recherche, établissements d'enseignements : pour aller au-delà des résultats déjà atteints aujourd'hui, il est indispensable d'y associer les PME de façon beaucoup plus étroite. Les PME disposent de capacités d'innovation souvent supérieures à celles des grands groupes, et le numérique est une opportunité incomparable pour mettre en réseau tous les acteurs impliqués au-delà des limites des territoires.

Il est nécessaire également d'exploiter dans les Pôles de Compétitivité toutes les potentialités du numérique, comme résultat ou comme moyen.



Il est recommandé de favoriser l'accès des PME à la R&D publique et privée et aux brevets, de faciliter la création de PME innovantes : les entreprises françaises et étrangères doivent trouver un environnement favorable au développement de leur activité.

Au-delà de l'impact du numérique sur l'innovation des entreprises, le Numérique est en lui-même un secteur économique plein de promesses et 50% des créations d'entreprises se réalisent directement dans ce domaine. Il est donc capital d'encourager leur création en France.

Actions :

- Promouvoir les usages du PLM dans les entreprises, source d'innovation à forte valeur ajoutée et de maîtrise des systèmes complexes, développer des formations aux technologies numériques les plus avancées.
- Favoriser la conception collaborative des produits (e-Design).
- Intégrer plus fortement les PME dans les Pôles de Compétitivité, et y exploiter toutes les potentialités du numérique.
- Favoriser les créations des PME, notamment dans le secteur des TIC, par des mesures fiscales telles que la déduction de l'ISF des investissements pour la création d'entreprises, ou toutes autres incitations fiscales, notamment celles encourageant le mécénat d'entreprises (« Business Angels »)
- Créer une plate-forme numérique de collaboration / partage / diffusion des savoirs, en synergie avec les Pôles de Compétitivité, accessible depuis l'ensemble du territoire et à vocation européenne

Pour une politique européenne de l'industrie des TIC

Le gouvernement futur doit construire une politique industrielle cohérente en concertation avec les régions et l'Europe, permettant à une concurrence équilibrée de s'exercer dans le domaine du numérique et de mettre en place une gouvernance globale qui fasse sa juste part aux différentes parties du monde, et s'affranchisse de la tutelle américaine dans le domaine du numérique : ceci peut porter, par delà les enjeux du SMSI, sur les modalités de contrôle des domaines Internet, le contrôle du réseau, les dispositifs de localisation et les services liés, la sécurité pour les entreprises d'acquisition de connaissance sans dépendre exclusivement d'un trop petit nombre de grands portails, etc.

Ceci implique des choix technologiques donc des alliances claires au niveau international, notamment pour garantir l'indépendance numérique de l'Europe, et il faut ouvrir des chantiers Européens visant à redonner à l'Europe le contrôle d'activités critiques pour les domaines publics et privés relevant du numérique. Il conviendra dans le même esprit de favoriser l'industrie des logiciels libres.

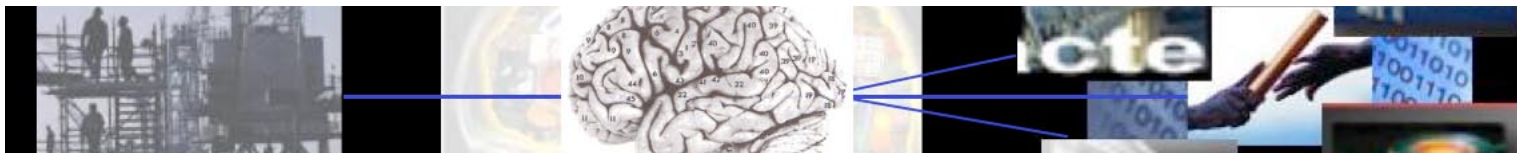
L'écosystème doit également favoriser beaucoup plus les initiatives créatives et aider la croissance des start-up françaises dans le domaine des TIC. Microsoft et Dell ont été des PME ... L'efficacité passe par l'écoute des opportunités, des créatifs, par la prise de décisions rapides en dehors des actions programmées, mais aussi par un «Small Business Act» incitant les grandes entreprises et les administrations à travailler avec les PME et réservant à ces dernières une proportion significative des marchés.

Actions :

- Mobiliser la Communauté européenne pour créer une industrie européenne du logiciel autour des champions existants
- Mettre en place un Small Business Act

Définir des nouveaux critères de valorisation du capital dans l'économie de la connaissance

Pour libérer les énergies et créer les conditions les plus favorables à l'innovation, il est nécessaire par ailleurs de définir des nouveaux critères de valorisation du capital dans l'économie de la connaissance, de proposer un contrat de travail prenant en compte les logiques du collaboratif, du travail à distance, de la co-crédation de valeur, d'introduire des nouvelles mesures fiscales et comptables pour la création de valeur.



Actions :

- Introduire dans les textes réglementaires et les conventions collectives des critères de valorisation du capital intellectuel
- Inciter les entreprises à mieux valoriser leur système d'information en tant qu'actif de leur bilan.

Dans le domaine de l'offre électronique grand public, la réindustrialisation de l'Europe est nécessaire, sinon chaque relance de la consommation creuse le déficit du commerce extérieur et nous n'avons pas les moyens américains pour le supporter.

L'éducation joue enfin un rôle primordial dans l'innovation, et c'est dès l'école qu'il faut insuffler l'esprit du numérique dans les consciences et les compétences.

Proposition 2 :

Gagner le défi de la compétitivité dans la mondialisation grâce au numérique

La France peut et doit être un pôle d'excellence et montrer la voie dans le numérique, comme les Etats-Unis, d'autres pays/régions européens (Finlande, Catalogne, ...) ou asiatiques (Corée, ...).

Le contexte international est dominé par la mondialisation, la concurrence exacerbée, l'émergence des pays à bas coût de main d'œuvre et les problèmes de parité euro/dollar. Dans cet environnement la pratique des échanges numériques au sein des entreprises et dans leurs relations avec les clients, les fournisseurs et les services aux entreprises (transports, assurances) devient un facteur-clé de la capacité d'amélioration de l'innovation et de la compétitivité. L'entreprise se doit désormais d'être communicante.

L'avenir des entreprises repose de plus en plus sur leur capacité à se doter de Systèmes d'Information performants et compatibles avec ceux de leurs partenaires, notamment dans le domaine de la conception et de la logistique achat.

Cet investissement est vital, car des catastrophes industrielles majeures peuvent résulter d'une mauvaise prise en compte des enjeux stratégiques du numérique par les dirigeants. Avec le numérique, toutes les parts de marché se recomposent : celles que nous ne prendrons pas grâce au numérique nous échapperont. Dans beaucoup de secteurs les PME qui ne sauront pas entrer dans les processus numériques de leurs clients seront d'ici peu écartées du marché.

Mais l'utilisation du numérique est également une formidable opportunité pour nos entreprises leur permettant d'accéder à un marché International, notamment pour celles qui sauront «monter dans la chaîne de la valeur», apporter une plus grande valeur ajoutée que leurs concurrents, en maîtrisant par exemple les systèmes complexes comme la co-conception (PLM), les modes de travail collaboratifs et en apportant de nouveaux services.

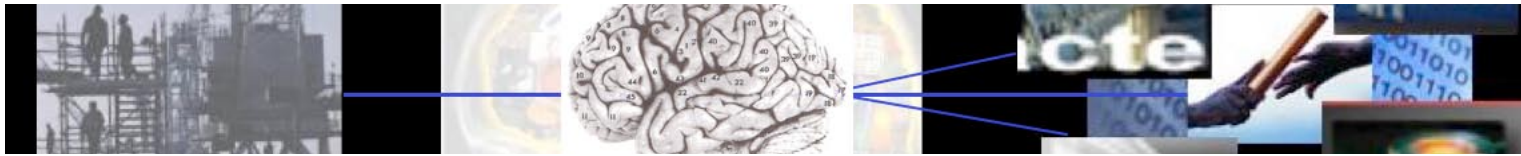
Le numérique est en effet devenu un des principaux facteurs de compétitivité, car il permet d'améliorer les processus internes, de mettre en place de nouvelles organisations industrielles en réseau dans le développement des produits, de réduire les cycles et les coûts de conception et de développement (PLM : Product Lifecycle Management) ou de logistique (SCM : Supply Chain Management), d'améliorer la qualité des produits, de trouver de nouveaux clients et de les fidéliser. Le numérique permet surtout d'intégrer les processus de l'entreprise étendue, qui est la dimension à laquelle se joue désormais la compétitivité.

Des outils numériques publics d'analyse et de stratégie doivent se développer. Ils pourront mettre en évidence et faire apparaître, à un niveau inégalable grâce au numérique, les opportunités existantes et les tendances de l'économie et des territoires.

Actions :

Pour inciter les entreprises à s'engager dans le numérique, il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux sous l'impulsion des pouvoirs publics et des filières :

- Convaincre les décideurs des entreprises de l'importance stratégique du numérique, les inciter à investir dans le numérique et à mettre en place des modes de travail numériques avec leurs fournisseurs d'abord au stade de la conception puis dans la gestion des approvisionnements et de la logistique, afin



de permettre à tous les partenaires associés de faire des gains de compétitivité. Chaque entrepreneur doit entraîner ses partenaires dans la révolution numérique.

- Généraliser le plan d'actions multisectoriel TIC&PME 2010 à tous les secteurs d'activité en élaborant des standards interopérables facilitant le déploiement des modes de travail numériques.
- Multiplier les partages d'expériences entre dirigeants d'entreprises (entre «pairs») sur les enjeux et les réalisations du numérique.
- Intégrer systématiquement le numérique dans les conditions fixées pour les aides aux entreprises : action MINEFI et collectivités territoriales auprès des organisations patronales pour obtenir un consensus des responsables publics et privés sur la question.
- Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour les entreprises ayant défini une stratégie e-business et lancé des projets de numérisation de leurs échanges avec leurs partenaires.
- Lancer des actions collectives régionales sous l'impulsion des Conseils Régionaux et des DRIRE pour accélérer le déploiement régional des projets de numérisation des filières, et ainsi permettre aux PME de s'approprier les technologies numériques et d'accéder au marché mondial.
- Mettre en place des relais de proximité et une plate-forme présentant les meilleures pratiques pour porter la bonne parole aux chefs d'entreprises et leur montrer par l'exemple les bienfaits d'une organisation intégrant les outils numériques.
- Développer l'offre de services et de solutions informatiques pour PME, notamment des plates-formes et hubs régionaux dans le domaine de la co-conception (PLM) et de la logistique.
- Mener des actions de co-développement notamment avec les pays émergents dans la mesure où de nombreuses opportunités de coopération sont désormais rendues possibles par le numérique.

Proposition 3 : Utiliser le numérique pour favoriser la construction européenne

Le numérique dynamise la communication et abolit les frontières. Il peut ainsi contribuer à mieux faire communiquer et collaborer les personnes, les entreprises et les régions.

Grâce au numérique, les entreprises peuvent accéder au marché mondial, La diversité culturelle européenne est un facteur d'innovation, et peut être mise à profit pour créer des clusters de taille mondiale en utilisant les capacités de communication et de collaboration des TIC. En abolissant les distances, le numérique rend possible les coopérations entre PME, à l'échelon Européen.

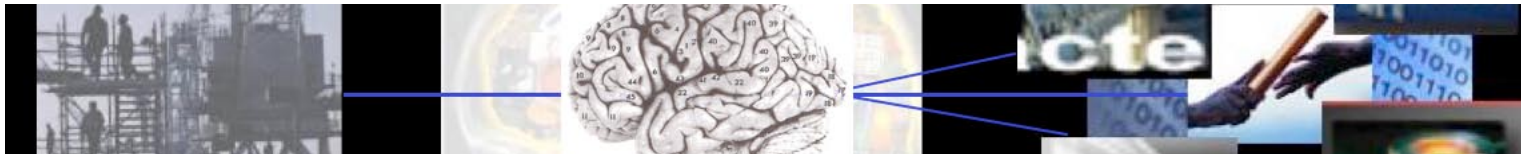
Les régions peuvent mieux collaborer pour construire l'Europe, et utiliser les affinités régionales pour bâtir des ponts numériques : l'Eurorégion Pyrénées Méditerranées (Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon, Aragon, Catalogne, et Baléares), Pays Basque France/Espagne ; Catalogne Française et Espagnole ; Alsace et Bavière ; Pays de Gex et Canton de Genève, Savoie+Nice et Italie ; Région Nord et Wallonie, Ardennes Française et Belge

Grâce au numérique, les pays, les régions, les territoires, quelle que soit leur taille et leur influence économique, ont les moyens de faire connaître leurs atouts et leurs opportunités. Des outils dynamiques et interactifs d'analyse des données doivent faire émerger une connaissance à la fois globale et localisée des enjeux du XXIème siècle.

En Mars 2000, l'Europe s'est donné à Lisbonne l'objectif très ambitieux de devenir le premier continent de la société de la connaissance d'ici à 2010. Sept ans après, trois quarts du temps est passé mais les résultats sont loin des attentes.

Actions :

- Redynamiser la Stratégie de Lisbonne en renforçant i2010 (notamment sur le volet entreprises), dont la France peut être un des moteurs, en capitalisant sur les politiques nationales les plus efficaces (TIC&PME 2010 notamment),
- Coordonner les politiques TIC publiques et sectorielles européennes
- Dégager des moyens pour mener de vrais projets sectoriels transnationaux et pas seulement des études
- Renforcer la représentation de l'Europe et de la France dans les organismes internationaux de standardisation : UN/CEFACT, ISO, ...



L'accessibilité des données et des statistiques élaborées grâce aux financements publics est un enjeu à part entière. L'accessibilité de ces données et l'efficacité avec laquelle nous les communiquerons permettra de faire émerger une solidarité internationale, des consciences collectives des enjeux du développement durable et des stratégies d'entraide internationale mieux ciblées, plus efficaces.

L'essor maîtrisé de la société de l'information et de l'économie numérique favorisera en effet le développement et l'adaptation de l'économie européenne, le perfectionnement de l'organisation globale, logistique et administrative de l'économie, et combattra ainsi les délocalisations.

Pour faciliter l'accès des PME à l'international, il est nécessaire de leur donner les atouts nécessaires en termes de compétences et d'informations.

Actions :

- Mettre en place des actions volontaristes de formation continue à l'anglais, et faciliter l'apprentissage des cultures des autres pays.
- Améliorer leur connaissance des fonds et des projets européens, par la création d'un centre de ressources disposant d'une plate-forme mutualisée.
- Veiller à ce que la France joue un rôle de premier plan vis à vis des orientations de la politique du Conseil et de la Commission.
- Veiller à ce que la France joue un rôle de premier plan dans la soumission de projets de R&D du 7ème programme cadre

Le numérique doit également être une opportunité pour réduire la fracture économique Nord/Sud.

Actions :

- Développer le projet Marcottage porté par X/Afrique et l'AFNET pour aider à la création d'activités par le numérique entre entreprises françaises et diasporas des pays en développement
- Développer la coopération internationale par le numérique dès l'école avec des projets personnels encadrés menés avec des écoliers de plusieurs pays
- Développer un suivi numérique en ligne pour que les étudiants étrangers venus en France conservent un lien vital une fois rentrés dans leur pays

Proposition 4 : Rendre l'Etat et les collectivités territoriales exemplaires dans l'usage et la promotion du numérique

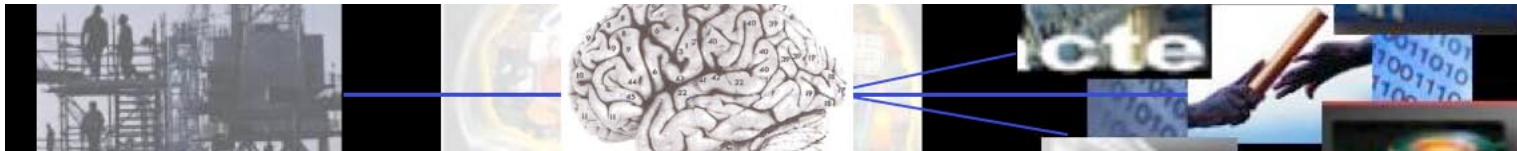
L'Etat et les collectivités territoriales exemplaires

Le numérique permet à l'Etat, aux Régions et aux autres collectivités (Conseils généraux, communes, établissements publics de coopération inter-communales) de se moderniser pour être exemplaire vis-à-vis de leurs clients et actionnaires (les citoyens et les entreprises) et de leurs employés (les fonctionnaires).

Pour accélérer cette dynamique, chaque Ministre doit charger un membre de son Cabinet de la responsabilité de faire de son département ministériel un acteur exemplaire des technologies de l'information (excellence numérique), et de représenter son ministère dans une instance légère mais investie de pouvoirs réels de coordination numérique interministérielles.

Ce responsable doit s'informer des réalisations les plus remarquables menées à bien dans les administrations ayant des missions identiques dans les pays étrangers les plus avancés dans la maîtrise des technologies de l'information : Australie, Canada, Corée, Danemark, ...

Chaque Département ministériel agit en concertation avec les acteurs économiques avec lesquels il entretient des relations privilégiées, afin de développer les relations électroniques avec ces acteurs (Exemples : Ministère de la Justice et Professions Judiciaires, Ministère des Transports et Transporteurs, Conservations des hypothèques et notaires etc.).



Les Départements ministériels et les administrations territoriales doivent être des employeurs exemplaires dans l'utilisation des TIC, faire en sorte que la charge d'exécution des procédures administratives soit allégée afin que le personnel puisse ainsi être réaffecté à des tâches plus enrichissantes et dont l'utilité sociale est accrue, pour un meilleur service aux administrés. Les actions de formation et de requalification des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires territoriaux doivent être assurées en conséquence et l'aptitude à utiliser les TIC doit être prise en compte dans l'évolution de la carrière.

Enfin, dans l'exercice de leurs différentes missions, l'Etat et les Collectivités locales mobilisent des ressources, achètent des biens et services nécessaires à leurs activités courantes, font des investissements, interagissent avec des agents économiques (citoyens, entreprises, professions). A ce titre ils ont une responsabilité singulière vis-à-vis de pans entiers de l'économie et disposent de leviers pouvant être utilisés en vue d'un essor maîtrisé de la société de l'information.

Ils doivent donner l'exemple en imposant l'achat public électronique, par les administrations de l'Etat comme par les collectivités locales. Avant le 1er Janvier 2009, la facture électronique devrait être le seul mode utilisé par les administrations. L'ensemble du système d'information des administrations financières devra reposer sur des systèmes ouverts et sera rendu cohérent, à l'exemple de l'action engagée par le Ministère des Finances australien.

L'Etat doit faire des entreprises publiques des vitrines exemplaires de l'e-transformation, en jouant son rôle et ses responsabilités d'administrateur. Il s'agit d'adapter à la thématique numérique le rôle de pilote qu'ont pu avoir par le passé les entreprises publiques en matière socio-professionnelle (politique de formation continue à EDF, Renault vitrine sociale historique, ...).

Parce que le numérique est indissociable de la standardisation, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs publics doivent être exemplaires dans leur démarche de dématérialisation en s'imposant une interopérabilité et une cohérence de leurs systèmes d'information.

En matière de standards, les administrations n'ont pas vocation (sauf exceptions à justifier) à développer des standards TIC, et doivent utiliser les mêmes standards que le secteur privé, ne serait-ce que pour pouvoir échanger avec lui, agissant aussi bien en tant que puissance régaliennne (déclarations obligatoires) qu'en tant qu'agent économique normal (achat public).

Les administrations ont en revanche un rôle clé à jouer d'une part pour faire prendre en compte par les organismes de standardisation compétents leurs besoins propres dans les rares occasions où ils ne peuvent être satisfaits par les standards courants et d'autre part pour faire prévaloir l'usage des standards dans les commandes publiques, contribuant ainsi à renforcer nos fournisseurs de solutions et de services.

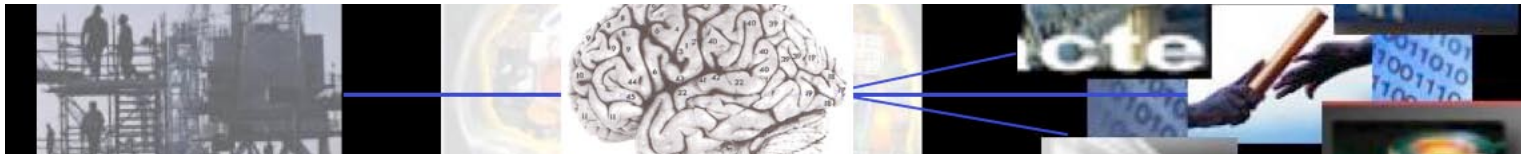
C'est une condition essentielle à l'heure de la décentralisation pour garantir une efficacité et une efficience de la sphère publique à l'égard des acteurs économiques : la « sphère publique » ne doit plus être une contrainte mais un partenaire pour l'entreprise et le numérique peut y contribuer.

Actions :

- Désigner définir au plus haut niveau une stratégie numérique pour la France, déclinée dans tous les ministères, s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales, et désigner un responsable de sa mise en application dans chaque ministère
- Généraliser l'achat public électronique, imposer la dématérialisation totale des factures.
- Mettre en place une politique de standardisation cohérente avec celle du secteur privé.

D'autres actions facilitant le développement économique peuvent être engagées, telles que :

- Sur le plan international, la mise en place d'un partenariat public privé concernant la gestion des procédures relatives aux opérations d'exportations. Les administrations intervenantes constitueront une communauté d'intérêt des gestionnaires de procédures régaliennes du commerce international et établiront une plate-forme (guichet unique) permettant aux opérateurs de satisfaire à toutes leurs obligations.
- Sur le plan international, la participation au système mondial d'échanges des données administratives et logistiques du commerce international (une France pionnière dans les travaux conduits par les Nations Unies dans ce domaine dits Single Windows).



- Dans le BTP, la gestion électronique du permis de construire en relation avec les architectes, les géomètres experts, les gestionnaires de réseaux, les entreprises de bâtiments et travaux publics représentées par leurs organisations professionnelles, les collectivités locales.

L'Etat accélérateur du développement de l'économie numérique

Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour fixer un cadre législatif et réglementaire propice au développement de la société de l'information. S'appuyant sur la Loi sur l'économie numérique, chaque département ministériel est responsable de la fixation de ce cadre en regard des textes dont il est le gardien. Ce cadre est établi en veillant à la protection des libertés et des intérêts des entreprises (marques, concurrence déloyale etc.).

Pour booster l'économie numérique, il est nécessaire comme le fit le Japon (300 textes de loi en 6 mois) de réécrire le cadre réglementaire : toutes les contraintes administratives qui freinent l'innovation doivent être identifiées et aplanies, ceci allant jusqu'à la suppression de mesures de retardement d'application de nouvelles solutions comme les blocages de fréquences (WiMax mobile, etc...).

Le gouvernement doit prendre toutes les mesures fiscales, sociales et éducatives (formation initiale, formation continue) incitant les entreprises à développer les usages des TIC, et notamment en vue de développer leurs solidarités au sein de groupes d'entreprises et d'écosystèmes locaux, régionaux et/ou sectoriels.

Actions :

- Prendre toutes les mesures législatives, fiscales et incitatives nécessaires pour développer la société de l'information et pour inciter les entreprises à développer les usages des TIC, réécrire le cadre réglementaire
- Mettre en place une politique d'incitation fiscale à l'utilisation des TIC

Proposition 5 : Développer l'attractivité numérique des Territoires

Le numérique permet de développer l'attractivité des territoires :

- en permettant aux entreprises installées d'être plus compétitives : mise en place de plates-formes numériques régionales, actions collectives régionales de soutien aux PME, destinées à favoriser l'appropriation du numérique par les PME.
- en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises avec leurs employés : irrigation des territoires en haut débit, services d'accompagnement, ...

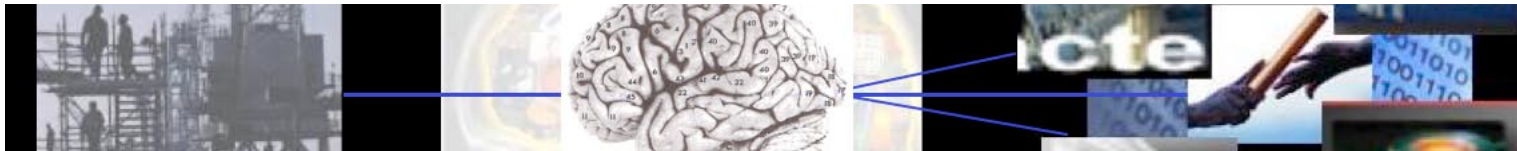
Il doit permettre également de favoriser le développement durable via une nouvelle politique d'aménagement du territoire : définition cadre réglementaire favorisant le télétravail et les télé-activités, optimisation des flux logistiques par une meilleure traçabilité, ...

Pour atteindre ces objectifs, les régions doivent se doter de stratégies numériques coordonnées avec la stratégie numérique nationale et les stratégies régionales des filières implantées sur leur territoire, incluant aménagement numérique du territoire, développement de services d'accompagnement des PME/TPE, implantations de plates-formes numériques régionales de co-conception, de hubs logistiques ...

En matière d'infrastructures, il faut mettre en place le très haut débit pour toutes les villes moyennes en 2008, pour toutes les entreprises en 2010, car il est indispensable au développement dans de bonnes conditions du travail collaboratif.

L'entreprise étendue en a besoin, et ce d'autant plus que l'on descend dans la chaîne de sous-traitance. Le développement du Web Social et les interactions entre les entreprises et leurs clients (écosystème de définition des prochaines générations de produits attendus par les consommateurs) nécessite également cette continuité d'un réseau à haut débit. Les zones blanches doivent disparaître du territoire.

Concrètement il est proposé une inscription au Contrat de Plan du service Universel à Haut Débit et le déploiement du FTTH (estimation à 25 Geuros) pour l'ensemble des habitations, bâtiments publics ou privés avant 2012, via un grand chantier de génie civil, une action de l'Etat vis à vis de France Télécom pour que les fourreaux de l'opérateur soient gérés par une structure «nationalisée», ce qui permettrait un déploiement rapide du très haut débit à moindre coût (comme par exemple, la SNCF et RFF, EDF et RTE).



Actions :

- Définir des stratégies numériques régionales cohérentes avec la stratégie numérique nationale et celle des et les stratégies régionales des filières implantées sur leur territoire
- Définir un politique d'aménagement numérique durable des territoires et un cadre réglementaire favorisant le télé-travail et les télé-activités
- Mettre en place des structures, des plates-formes et des plans d'actions régionaux facilitant l'appropriation du numérique par les PME
- Mettre en place le très haut débit pour toutes les villes moyennes en 2008, pour toutes les entreprises en 2010

Proposition 6 : Offrir à moindre coût de meilleurs services aux citoyens

Le numérique permet l'accès de tous à l'information, améliore les soins et le confort au moindre coût, permet de développer les services à la personne, favorise la communication.

Il est donc indispensable de développer l'apprentissage du numérique chez les enfants, car l'usage des outils numériques (dont l'évolution ne fait que s'accélérer) requiert une acquisition des fondamentaux dès le plus jeune âge à l'instar de ce qui est largement reconnu maintenant pour l'apprentissage des langues.

Il est recommandé de définir un plan de formation au numérique dans l'Education Nationale : formation des enseignants, introduction de contenu sur le numérique dans le secondaire (cours d'économie), dans le supérieur (cours d'e-business), dans la formation professionnelle et continue, la formation à distance.

Le numérique peut également constituer un formidable outil pour le soutien scolaire : il est proposé en complément de la formation d'ouvrir un chantier national entre État, Collectivités et entreprises pour attribuer des moyens aux enseignants et aux établissements scolaires (PC, vidéoprojecteurs), et d'offrir à chaque enfant vivant sur le territoire, pour son 7ème anniversaire, un ordinateur connecté à Internet.

Dans le domaine du contenu, il est proposé de mettre en ligne une bibliothèque universelle virtuelle gratuite, offrant éducation, formation et formation continue en 3D et en traduction multilingue, via développement PPP, accessible via le réseau FTTH et Internet.

Dans le domaine de la santé et du maintien à domicile des personnes dépendantes, le numérique peut apporter des solutions efficaces, économiques et réduire le coût de notre système médico-social : un chantier doit être ouvert avec toutes les entités impliquées.

Le numérique apporte également des solutions efficaces d'accès à l'emploi pour les publics en mobilité ou en recherche d'emplois.

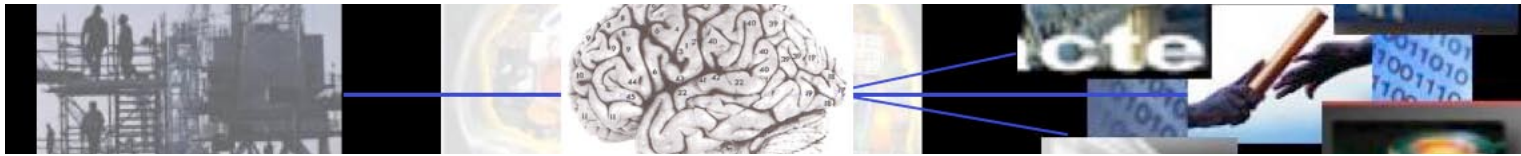
En ce qui concerne les services à la personne, il est proposé de mettre en place des opérations pilote de 2 ans, en s'appuyant sur les organismes sociaux, et d'évaluer les gains et l'efficacité apportés par le numérique, en termes de qualité de services et de création d'emplois.

Il faut enfin faire sa place à la gratuité que permet le numérique (cf manifeste d'Autrans), par la mise à disposition libre et gratuite de l'information publique pour favoriser sa diffusion : brevets , normes, données juridiques, géographiques , etc.

Enfin le numérique, permet à chaque citoyen d'être acteur de la vie publique et de donner son avis sur les grandes orientations de la Société en temps réel et pas seulement lors des échéances électorales.

Actions :

- Définir un plan de formation au numérique et d'équipement (PC, logiciels, ...) dans l'éducation nationale et la formation continue
- Lancer des expérimentations pour identifier les usages du numérique dans le domaine de la santé, du soutien scolaire, de l'emploi, ...
- Lancer des opérations pilotes de services numériques à la personne, en s'appuyant sur les organismes sociaux



Proposition 7 : Favoriser le développement durable et solidaire

Le numérique acteur du développement durable

Les outils numériques permettent d'optimiser les processus. A ce titre ils sont donc porteurs d'économies en tout genre (énergie, matières premières, etc.), elles mêmes contributives d'une démarche de développement durable et environnemental.

Sur le plan économique, le numérique favorise l'aménagement durable du territoire, en permettant de localiser des entreprises dans des zones en reconversion ou en déclin démographique.

Les grands projets d'aménagement et d'équipement du territoire utiliseront les méthodes d'analyse les plus avancées pour garantir leur efficacité et leur légitimité en terme de développement durable. Les outils de collaboration et d'information dynamiques, interactifs et animés permettront de coordonner les institutions, les experts, les acteurs privés et le grand public pour assurer la cohérence, la faisabilité et la viabilité des projets et des documents directeurs, et développer une conscience collective informée et libre..

Les TIC permettent également d'assurer une présence administrative en zones rurales : intermédiation électronique, guichets polyvalents, télégestion de procédures, téléconseil.

La généralisation du télétravail, rendue possible par le numérique, permet de limiter les déplacements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De même la création d'entreprises tertiaires, non polluantes, et notamment de celles du domaine des TIC, favorise le développement durable.

Le numérique permet également d'optimiser la production des produits sur le plan environnemental, par exemple :

- L'optimisation de la consommation des véhicules par une meilleure gestion des moteurs entraîne moins de consommation d'énergies non renouvelables, moins de CO2 produit.
- Dans l'agriculture, l'optimisation de la quantité d'engrais employés par l'agriculture permet de réduire l'impact sur l'environnement.

Il est aussi souhaitable d'entreprendre une tâche de normalisation visant à favoriser l'emploi de matériels informatiques peu consommateurs d'énergie, et de développer les meilleures pratiques des usagers visant à réduire ces consommations.

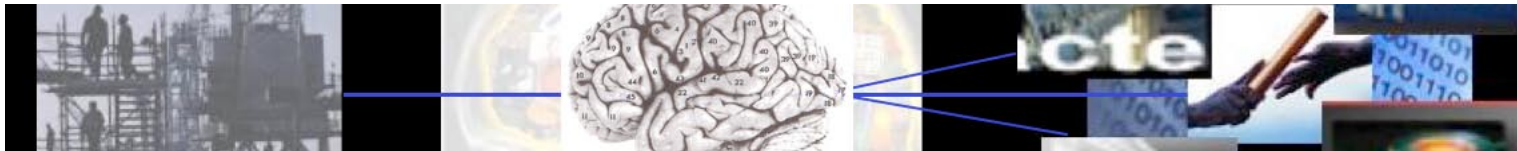
Actions :

- Faciliter sur le plan réglementaire et encourager le télé-travail et les télé-activités
- Favoriser la création d'entreprises du secteur tertiaire, moins polluantes, notamment celles de l'industrie de la connaissance
- Développer des plates-formes d'information collectives publiques : temps de parcours, covoiturage, coûts énergétiques, filières porteuses, enseignement et zone d'éducation transparente, santé géo-localisée, coût de la vie, ...
- Intégrer cette proposition dans le schéma national du développement durable, récemment actualisé.

Réduire la fracture numérique

La fracture numérique sociale et intergénérationnelle doit être combattue par tous les moyens. Les investissements dans ce domaine seront extrêmement productifs en favorisant l'emploi par l'accroissement des capacités et de l'«employabilité», en préparant les compétences et les capacités d'adaptabilité dont les entreprises des années à venir auront besoin pour rester compétitives en permanence.

Les actions de type Internethon visant à reconditionner les PC usagés des entreprises et des administrations pour les redistribuer aux associations humanitaires et aux organismes sociaux, et mener les actions de formations nécessaires, doivent être systématisées et encouragées par des mesures fiscales.



La fourniture gratuite d'accès internet haut débit par Satellite et Wifi, avec des PC portables subventionnés ou redistribués (Programme One Laptop Per Child de Negroponte du MIT), accessible à bibliothèque universelle virtuelle française, permettrait de favoriser éducation et santé, en particulier dans les pays en voie de développement.

Les jeunes générations sont plus familières des technologies numériques que leurs aînées, l'aide apportée par les plus jeunes vers les seniors est une occasion unique d'inverser le sens du pouvoir dirigé le plus souvent des aînés vers les jeunes générations, et d'offrir aux jeunes générations un terrain où elles peuvent se réaliser.

Actions :

- Permettre l'accès à tous à Internet, par des programmes d'équipement et de formation
- Mobiliser le fonds social européen en vue de créer des coopératives de téléactivités pour les personnes handicapées ou situées en zone rurale, car le numérique permet également à des personnes handicapées ou habitant à dans des zones enclavées de trouver un complément de revenu leur permettant de vivre décemment.

Proposition 8 : Décider et conduire le changement

Compte-tenu de l'ampleur des évolutions engendrées par le numérique, de la remise en question des processus, de l'organisation et des pouvoirs, une telle mutation ne peut réussir que si elle est portée par le patron.

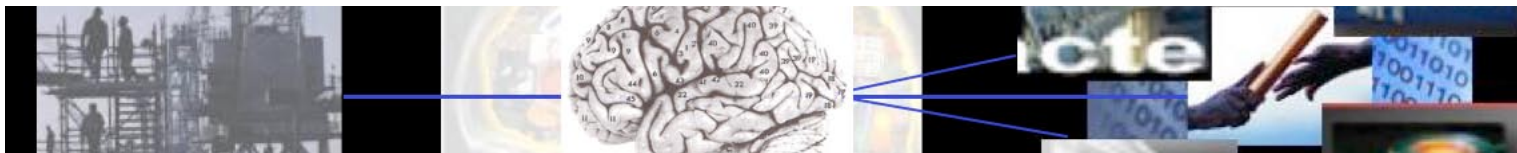
Au plan national, c'est donc au niveau du Président de la République que doit être conduit le chantier numérique de la France, et que doit être vérifiée la pertinence et l'efficacité des programmes numériques de chacun de ses ministères.

Au plan régional, le numérique doit faire partie de tous les plans de développement économique, le Conseil Régional doit lui aussi définir une stratégie numérique et engager les moyens nécessaires. Il doit en être de même à tous les niveaux (départements, communes, ...) territoriaux.

Dans les entreprises, c'est au PDG de porter le changement, pour que tous les métiers de l'entreprise (achats, commercial, conception, production, support, ...) tirent à fond parti des opportunités du numérique. Il en est de même dans les administrations.

Dans la mesure où le numérique doit et va induire des mutations profondes dans la sphère professionnelle, il est nécessaire d'effectuer un travail de fond auprès des syndicats de salariés: sensibilisation, risques, etc. Le dialogues avec les syndicats permettront d'améliorer les argumentaires de conviction des salariés, dont l'adhésion est indispensable pour atteindre les résultats escomptés.

En ce qui concerne les citoyens, il faut encourager les phénomènes d'acculturation croisée entre la sphère domestique et la sphère professionnelle dans la mise en œuvre des projets numériques. Cela implique une réflexion stratégique transversale, liée aux enjeux de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, de l'éducation et de la formation.



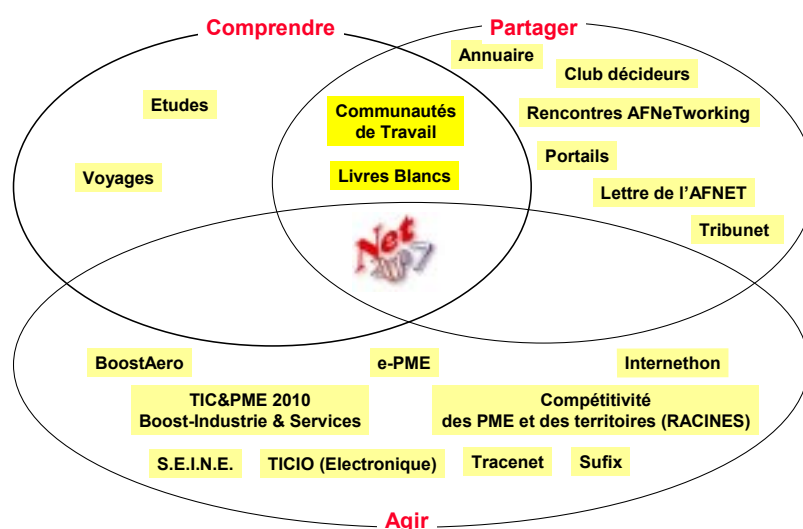
Annexe 1 : La Mission et les projets de l'AFNeT

Mission : promouvoir innovation et compétitivité grâce au numérique

Notre ambition est d'être un lieu de rencontres ouvert entre acteurs de tous horizons, une force de proposition et d'action sur tous les aspects touchant au numérique, pour :

- éclairer les décideurs et les acteurs du changement sur ses enjeux économiques, organisationnels et technologiques,
- aider les entreprises à utiliser Internet et le numérique comme levier de transformation, au service de leur innovation et leur compétitivité,
- accélérer l'intégration numérique des filières, l'entreprise numérique étendue, faciliter la mise en oeuvre de l'e-business dans les PME.

Programme



Projets de développement du numérique

Boost-Industrie & Services : projet de coordination intersectorielle et interrégionale des projets du Plan d'Actions TIC&PME 2010, confié à l'AFNeT par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du MinEFI.

Projets TIC&PME 2010 dans lesquels l'AFNeT est directement impliquée :

- **SEINE** (Standards pour l'Entreprise Innovante Numérique Etendue) : projet aéronautique de développement de standards et de plates-formes collaboratives PLM et logistique, impliquant les autres secteurs d'activité industriels (automobile, ferroviaire, naval, électronique, mécanique, ...), et mené en partenariat avec les Pôles de Compétitivité System@tic et Aerospace Valley
- **TICIO** : projet FIEN de standardisation des échanges numériques de la supply chain électronique
- **Suffix, Tracenet** : projets de standardisation numérique des filières Chaussure et Jouet

BoostAero (Business Opportunities with Open System Technologies) : projet GIFAS/AFNeT de développement de standards e-supply chain aéronautiques internationaux

e-PME : Programme AFNeT national et régional d'accompagnement des PME dans l'appropriation des modes de travail numériques

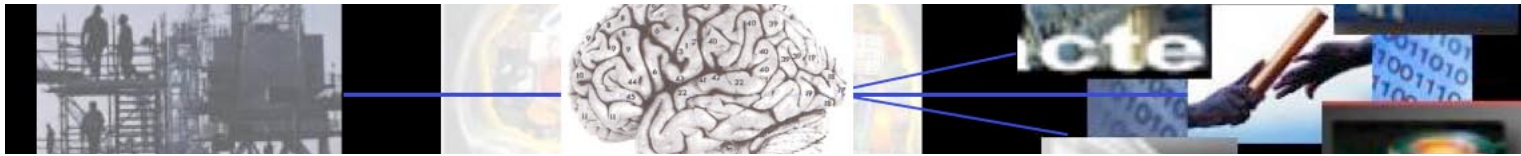
Portails référentiels de l'e-business

Présentation, Projets, Communautés de Travail, Clubs, Annuaire et Publications AFNeT : <http://www.afnet.fr>

TIC&PME 2010 : <http://www.ticpme2010.fr>

SEINE : <http://seine.afnet.fr>

BoostAero : <http://www.boostaero.com>



Annexe 2 : Les initiatives récentes sur la situation de l'usage des technologies de l'information en France

La profusion des propositions récentes dans le domaine des TIC et du numérique sont la meilleure preuve de la nécessité d'une **stratégie nationale et d'un plan d'actions ambitieux, global et structuré**, prenant en compte comme ce «Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire» les principales préoccupations exprimées, s'inscrivant dans une perspective européenne, dans les valeurs humanistes universelles dont la France est porteuse.

Liste non exhaustive des propositions récentes :

Le rapport Lévy-Jouyet sur l'économie de l'immatériel fait apparaître nos insuffisances en matière de formation, d'universités, de recherche.

http://www.finances.gouv.fr/directions_services/sircom/technologies_info/immatériel/immatériel.pdf

Le Club Sénat a formulé 8 propositions pour rendre la France plus performante grâce aux technologies innovantes, afin de peser dans les prochaines échéances électorales que connaîtra notre Pays.

<http://www.clubsenat.fr/edemocratie>

Ouvrage «Le défi numérique des Territoires, réinventer l'action publique» de Christian Paul, l'ARF et la FING»

<http://www.fing.org>

Le «contrat d'avenir pour la croissance et l'emploi» du Syntec informatique propose une série d'actions concrètes pour la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle, articulées autour de 3 priorités : « libérer les énergies de nos entreprises », « faire de la France la championne d'Europe en matière d'usage des TIC » et « ouvrir les voies de l'avenir ».

http://www.syntec-informatique.fr/import/Lettre_candidats_060307.pdf

Un groupe d'entrepreneurs du web a publié un livre blanc « 2010 L'Internet pour tous, 15 mesures pour réduire la fracture numérique en France ».

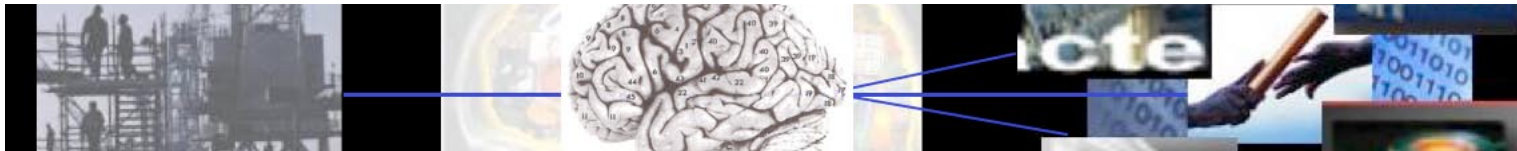
<http://www.renaissancenumerique.org/>

Lettre ouverte d'Alliance TICS aux candidats à la Présidentielle 2007, pour «*Faire de la France un leader mondial et européen en matière de nouvelles technologies numériques et, par voie de conséquence, en faire bénéficier l'ensemble de l'économie nationale*»

<http://www.alliance-tics.org>

Le Livre Blanc du MEDEF «L'innovation - La nouvelle frontière. 10 propositions pour développer la croissance par l'innovation» démontre la nécessité de fonder la croissance sur l'innovation dans l'entreprise et met en avant le rôle primordial des TIC. Le MEDEF préconise de développer vigoureusement les utilisations pertinentes et innovantes des techniques numériques comme facteur essentiel de compétitivité des entreprises et des administrations, et d'invention des nouveaux modèles économiques. L'accélération de l'utilisation des TIC doit aussi être l'occasion de mener une politique industrielle dans les TIC pour renforcer les capacités de l'offre française.

<http://www.medef.fr>



Annexe 3 : Le Comité Net 2007 - Les Etats Généraux de l'économie numérique

Les Etats Généraux de l'économie numérique se sont tenus à l'initiative de l'AFNeT, l'ARD et ses partenaires les 23 et 24 mars 2007 lors du colloque Net 2007.

Net 2007 s'est appuyé sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs socio-économiques les plus compétents réunis pour élaborer ensemble un «**Pacte numérique pour un France compétitive et solidaire**».

Le Pacte numérique a été complété par des contributions des participants de type **Wikipedia** sur <http://net2007.afnet.fr>

Les acteurs socio-économiques ayant participé à Net 2007 :

- | | |
|---|--|
| Baudoin Régis , DG, ARD | Gerin François , Directeur Général Adjoint, Siemens SAS |
| Bébin Hervé , Hervé Bébin Consultance | Giraud Aurélie , Jironimo |
| Bernassau Pierre , Directeur Marketing, Systran, Secrétaire de l'AFNeT | Gonon Isabelle , Professeur, Université de Limoges Sufop |
| Biolé Alexandra , Keynectis | Grange Benjamin , Acceliance |
| Braconnier Laurent , Conseil Général des Yvelines | Ironnelle Julien , Axians Groupe Vinci |
| Brandel Gilles , SRCI | Jeaneau Fariza , Directrice adjointe Projets d'Investissement, ARD |
| Brangé Jean , Directeur AFNeT | Jonquière Erick , Chef de Projet BOOST Industrie & Services, AFNeT |
| Brisset-Giustiniani Anne , Chargée de mission TIC, Conseil Régional Ile-de-France | Jonquière Anne-Marie , Responsable Mission Management, CEA |
| Carrié Jean-Patrick , Président, BOOST | Lefebvre Dominique , Directeur e-novation, Total SA |
| Casteignau Guy , Université de Limoges | Mailhan Jean-Claude , Co-Président, CGTI |
| Châtelet Valérie , Architecte | Marchand Rémy , responsable standards, AFNeT |
| Clerc Philippe , Directeur de l'Intelligence Economique et innovation et TIC, ACFCI | Molinier Stéphane , DGA des Services développement économique et aménagement du territoire, Conseil Régional Midi-Pyrénées |
| Collin Richard , Professeur, Grenoble Ecole de Management, VP international et régional de l'AFNeT | Morin Stéphane , Directeur / Fondateur, Indigo Global Services |
| Corniou Jean-Pierre , Président, EDS Consulting Services France | Portnoff André-Yves , Futuribles Observatoire de la Révolution de l'Intelligence |
| Dalmon Bernard , PDG, DEFI 12 | Postel-Vinay Grégoire , Directeur de la Prospective, DGE, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie |
| Darnige Anne , Direction de la technologie et des projets européens, OSEO Anvar | Rabin Gilles , DG, Agence pour l'économie en Essonne |
| David Jean-François , Stratégiste | Ramez Michel , Directeur commercial, Hypertac/ Gixel/fien |
| de Bast Frédérique , Directrice de la Communication, ARD | Scemama Samy , Associé, BOOST |
| de Valroger Thibault , Directeur Commercial, Keynectis | Schultz Bruno , Chef de Projet développement, AFNeT |
| Doyen Aline , PDG SOMEPIC, Vice-Présidente PME, AFNeT | Soullier Benoît-Basile , BOOST |
| Ducass Alain , responsable mission NTIC, DIACT | Takehiko Abe , Consultant méthodes industrielles |
| Eched Youval , YeMA Consultants, Trésorier de l'AFNeT | Urban-Galindo Jean-Jacques , ex Directeur du projet Ingenum de PSA Peugeot-Citroën |
| Faure Pierre , Directeur e-business et CRM Dassault Aviation, Président de l'AFNeT | Voisin Patrick , DSI, Safran |
| Fontaine Bruno , Président, Fontaine Consultants, Vice-Président Technologie de l'AFNeT | Yolin Jean-Michel , Président Section Innovation CGM/CGTI, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, VP de l'AFNeT |
| Forax Guy , Président, FPDUMUG | |
| Gallais-Hamonno Marc , Chargé de mission Internethon, AFNeT | |
| Gaudin Thierry , Directeur, Prospective 2100 | |

Si vous désirez obtenir des exemplaires du Pacte, nous vous les faisons parvenir gratuitement contact et signature : <http://www.pacte-numerique.org>, AFNeT, 01 53 43 82 70